

## <u>Déclaration préalable du SE-Unsa des Landes</u> à la CAPD du mardi 2 juin 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Nous voici presque au terme d'une année scolaire bien différente, avec ces derniers mois totalement inédits. Tout au long de la crise sanitaire qui a secoué le pays, notre Ministre n'a eu de cesse de louer l'implication des enseignants qui, dans cette situation particulière, ont adapté, innové, et interrogé leurs pratiques pour accompagner au mieux leurs élèves. Depuis le début du quinquennat, il prône inlassablement une école de la confiance et semblait enfin nous accorder un peu de considération et de reconnaissance... Un jeu de dupe encore une fois : les dernières annonces n'ont fait qu'augmenter le sentiment de méfiance des enseignants.

S'il fallait un exemple pour illustrer cet état de fait, il suffirait de se pencher sur la prime exceptionnelle annoncée pour les enseignants ayant œuvré pour l'accueil des enfants prioritaires durant la crise.... Cette prime ne sera pas versée à tous! Il est toujours étrange de constater qu'il est bien plus facile de remercier tout le monde que de gratifier chacun. Ainsi, en bout de course, tous ceux qui étaient légitimes à recevoir la reconnaissance des mots ne seront pas sur la liste des bénéficiaires, à moins bien sûr d'avoir fait 4 journées d'accueil minimum. Drôle de confiance...

Pour continuer dans les exemples, prenons la réforme de la formation initiale qui, au départ, ne devait être qu'une réforme sur la forme, l'Espé devenant l'Inspé... Les annonces faites à ce sujet se voulaient rassurantes, insistant sur le fait qu'il n'était pas question de la remettre en cause en profondeur, et qu'il n'y avait pas lieu à avoir un débat à ce sujet... Confiance... Et pourtant... C'est bien un passage en force qui s'est produit le 20 mai lors du CTMEN: le texte déplaçant les concours en fin de master 2 ne nécessitera pas une seconde présentation devant les représentants des personnels puisque la fédération majoritaire, la FSU, a préféré s'abstenir sur le sujet. Plus la peine désormais de se préparer à être enseignant pour passer les concours, il faudra avant tout démontrer sa maîtrise de la discipline. Le vieux combat excellence disciplinaire contre pédagogie, que l'on espérait dépassé, fait son retour, tout comme ses protagonistes. C'est une mauvaise nouvelle pour notre système éducatif! Une mauvaise nouvelle aussi pour notre profession, car un tel projet mettra beaucoup d'étudiants en difficulté et rendra les concours encore plus sélectifs et en perte d'attirance... Drôle de confiance...

Sur le plan local, nous vous avons interpellé, M le Dasen, dans un courrier en date du 13 mai 2020, concernant le versement de l'ISSR aux TRB ayant assuré la continuité pédagogique durant le confinement. Ce courrier est pour l'heure resté sans réponse. Pourtant, interrogée par le SE-Unsa, la Direction des Affaires Financières du ministère s'est montrée très claire : elle a acté le principe du maintien du versement de l'ISSR aux collègues remplaçants ayant assuré la continuité pédagogique. Cette indemnité doit leur être versée jusqu'à la fin de la période de remplacement prévue. Aurons-nous une réponse à apporter à nos collègues ?

Enfin s'il est des personnels que l'on se doit de soutenir en cette période, ce sont bien les directeurs d'école. Cette crise a mis en exergue leur rôle prépondérant, indispensable, essentiel,... En cette période de « guerre », ils étaient les premiers au front, et le sont encore aujourd'hui. Ils sont épuisés, se sont parfois sentis abandonnés, certains devant même faire une croix sur leurs quelques jours de décharge si nécessaires en ces temps bouleversés... Depuis des mois, voire des années, nous avons alerté le ministère pour dénoncer la situation de la direction d'école qui doit évoluer. La crise a démontré qu'on ne pouvait plus fonctionner ainsi... Il semble qu'une proposition de loi à ce sujet soit enfin d'actualité. Bien sûr ce n'est qu'un projet et si son contenu ne règlera pas tout, un certain nombre de pistes doivent néanmoins être prises en considération. Il est aujourd'hui indispensable de repenser la fonction de directeur d'école. Nos collègues directeurs souffrent!

Pour en revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, le nombre de promotions à la Hors Classe augmente cette année encore : de 23 en 2012 avant les accords PPCR, nous voici désormais à 107 collègues promus cette année. Ces accords, soutenus par le SE-Unsa, constituent une véritable avancée pour nos collègues, qui sont désormais traités à la même hauteur que le second degré, sur ce point du moins... Rappelons qu'en cas d'égalité de barème, nous soutenons depuis le début l'AGS comme critère de départage. Aussi, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'avoir une attention particulière pour nos collègues retraitables et ayant une carrière complète, pour leur permettre de partir à la hors-classe, puisque c'est désormais le grade normal en fin de carrière depuis les accords PPCR.

Enfin, en cette période si particulière où chacun de nous a dû s'adapter en trouvant de nouvelles modalités de fonctionnement, le SE-Unsa tient à souligner la qualité du travail de vos services, notamment lors du mouvement départemental ainsi que celle du dialogue social durant toute la crise.

Pour conclure, et pour reprendre une expression quelque peu galvaudée actuellement, dans ce monde « d'après », le SE-Unsa continuera de s'appuyer sur ses valeurs, son ADN : construire une société humaniste, laïque, ouverte et européenne grâce à une École durable, équitable et solidaire.

Pour le SE-Unsa des Landes, Elodie DARZACQ et Nathalie MARSAN